Envoyé en préfecture le 05/05/2026
Reçu en préfecture le 05/05/2026
Publié le
ID : 022-212203467-20260429-10_04_2026-DE

TRÉDANIEL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 29 AVRIL 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-neuf avril à dix-neuf heures, le conseil municipal s'est réuni en son lieu habituel, sous la présidence de M. ROBIN Christophe, Maire de TREDANIEL.

Date de convocation : 23 avril 2026 **Date d'affichage** : 23 avril 2026.

Membres en exercice **15**
Présents **15**
Absents excusés **0**
Absent **0**
Suffrages exprimés **15**

Étaient présents : ROBIN Christophe, DRILLET Yoan, RIO Christelle, RONDEL Anthony, YU-YUENG François, LAGRÉE Patrick, BOURGOIS Patrick, ROCABOIS Danielle, BAJSAROWICZ Olivier, LEFFONDRÉ Coralie, ERHEL Aurélie, PERONNO Aurélie, POILVERT Marine, JUHEL Céline, ENGRAND Pierre.

Était absent excusé : néant

Secrétaire de séance : Anthony RONDEL

10-04-2026 : SECURITE ROUTIERE – DESIGNATION D'UN ELU REFERENT

La préfecture des Côtes d'Armor demande aux collectivités de désigner un élu référent « sécurité routière » pour lutter ensemble contre l'insécurité routière. Monsieur le Maire propose Monsieur Anthony RONDEL, adjoint, comme élu référent

Après en avoir délibéré,
le conseil municipal, à l'unanimité

- DESIGNE Monsieur Anthony RONDEL, adjoint, comme élu référent « sécurité routière ».

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme,
Au registre sont les signatures.

Le secrétaire,

Le Président,

MAIRIE DE TREDANIEL
Côtes-d'Armor

Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de son acte. La présente délibération peut faire l'objet d'un recours en excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes (3, Contour de la Motte – 35 044 RENNES) dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou de sa notification.

Mairie de TRÉDANIEL - 2 rue des tilleuls – 22510 TRÉDANIEL
tél. : 02 96 73 41 32 - mail : secretariat@mairie-tredaniel.fr